

Le lundi 17 décembre 2012 – le dix-sept décembre deux mille douze à vingt heure trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

### **Étaient présents**

M. Franck GUREGHIAN  
Mme Annie-Paule VAUDE  
M. Max BOIRAME  
M. Michel ARNOULD  
Mme Myriam BATAILLE-PETIT  
Mme Marie-Odile LECLERE  
Mme Marie-France MOURLON  
M. Yannick KERHARO  
M. Laurent MARECHEAU  
M. Alain BOURDAIRE  
Mme Nicole GLADE  
M. Denis PETIT  
M. Guy RIFFE  
M. Gérard PARGNY  
M. Patrice MOUSEL  
M. Jean-Michel LIESCH  
M. Jacky FAUCHEUX  
M. Daniel RICHARD  
Mme Nathalie SCOTTO D'ANIELO  
M. Claude VIGNON  
M. Jean-Jack VELY

### **Absents excusés suppléés**

Mme Catherine DELAPLACE, excusée, suppléée par Mme Sylvie PEREIRA  
M. Claude SCRABALAT, excusé, suppléé par M. Hervé RENAULT  
M. André BLANCHARD, excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE

### **Absents excusés ayant donné pouvoir**

M. James COQUART, excusé, ayant donné pouvoir à Mme Nicole GLADE  
M. Laurent DAUPHINOT, excusé, ayant donné pouvoir à M. Guy RIFFE  
M. Stéphane DORUCH, excusé, ayant donné pouvoir à M. Patrice MOUSEL

### **Absent excusé**

M. Bernard GASSMANN

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

### **Ordre du jour**

1. Pôle scolaire et de services à Warmeriville :
  - Avenant n° 6 CARI THOURAUD
2. Proposition de dénomination du nouveau pôle scolaire et de services à Warmeriville
3. 4<sup>ème</sup> tranche de la Zone d'activités du Val des Bois :
  - Avenant n° 2 SCEE VRD
4. Pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe : Avant-Projet Détaillé
5. Parc d'activités du Val des Bois
  - Bilan de la 3<sup>ème</sup> tranche
6. Modification du tableau des effectifs communautaires
7. Mise en place du paiement par Internet (T.I.P.I) concernant les factures et titres émis pour le Service Jeunesse Enfance Education

8. Admissions en non- valeur
9. Point sur l'activité du Syndicat Mixte du Nord Rémois.
10. Délégations du Président et du Bureau communautaire.

-----  
**DECEMBRE 01**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 12 octobre 2012 entre le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA), route de Novion 08300 RETHEL représenté par Monsieur Laurent BEJOT d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président et Mademoiselle Angèle PIETTRE qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boults » à Boults sur Suipe pour la période du 26 novembre au 15 décembre 2012.

-----  
**DECEMBRE 02**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 12 octobre 2012 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président, d'une part et Monsieur Laurent MARECHEAU Premier adjoint au Maire, représentant la commune de Bazancourt d'autre part, concernant la mise à disposition ponctuelle de l'Espace Culturel « La Filature » pour les activités extrascolaires et jeune enfance mises en œuvre par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

-----  
**DECEMBRE 03**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 15 octobre 2012 entre le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Reims 45 rue Cognacq Jay représenté par son Directeur Général Monsieur JP MICHELANGELLI, l'Institut de Formation en soins infirmiers du CHR de Reims, représenté par sa Directrice Madame Catherine AULOGE d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Eudeline GUERY qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 22 octobre au 25 novembre 2012.

-----  
**DECEMBRE 04**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 22 octobre 2012 entre le Lycée Saint Michel 39 rue Martin Peller à Reims représenté par Madame Corinne COLAS Chef de travaux sous couvert de Monsieur Eric BOUCHET Chef d'établissement d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président et Mademoiselle Marine LEFRERE qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boults » à Boults sur Suipe pour la période du 12 novembre au 30 novembre 2012.

-----  
**DECEMBRE 05**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 23 octobre 2012 entre Monsieur Patrice MOUSEL, Maire de la commune de Warmeriville d'une part et Monsieur Yannick KERHARO, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, d'autre part, pour la mise à disposition du court de tennis couvert dans le cadre du centre de loisirs (actions adolescents) le jeudi 8 novembre 2012 de 14h à 17h.

-----  
**DECEMBRE 06**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 12 novembre 2012 entre l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par Monsieur Philippe MILESI Directeur Territorial Grand Est d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'autre part, concernant le stage de préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de Monsieur Simon SKOURATKO qui se déroulera à Reims en pension complète du 4 novembre au 11 novembre 2012.

-----  
**DECEMBRE 07**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 19 novembre 2012 entre le Lycée Professionnel VERLAINE 19 rue Normandie Niémen à RETHEL, représenté par Madame Irène CASALIS, Chef d'établissement d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président et Mademoiselle Marion FERRE qui effectuera un stage au pôle scolaire à Warmeriville pour la période du 3 au 21 décembre 2012.

-----  
**DECEMBRE 08**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La convention n° 2012 BA 07 1824 01 a été signée en date du 27 novembre 2012 entre l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives « INRAP » dont le siège est 7 rue de Madrid 75008 PARIS, représenté par son directeur général Monsieur Arnaud ROFFIGNON d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO, d'autre part concernant la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommée « La Fosse Pichet » à Warmeriville, parcelles cadastrées ZB 39 et ZB 51 d'une superficie total de 63 030m<sup>2</sup>.

-----  
**DECEMBRE 09**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**

**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 6 décembre 2012 entre le Lycée Professionnel VERLAINE 19 rue Normandie Niémen à RETHEL, représenté par Madame Irène CASALIS, Chef d'établissement d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part et Mademoiselle Bélanda MANSUY qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boultts » à Boult sur Suipe pour la période du 3 au 7 décembre 2012.

-----  
**DECEMBRE 10**

**Construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Warmeriville**

**Avenant n° 6 – Marché CARI THOURAUD**

**27 pour**

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a autorisé la passation des marchés de travaux relatifs à la construction d'un pôle communautaire scolaire et de services à Warmeriville.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet B.A.U. Architectes et le chantier de construction a débuté en octobre 2011.

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires. Le coût de ces prestations a été négocié avec l'entreprise CARI THOURAUD, titulaire du lot unique. L'intitulé des travaux et leur montant respectif sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

TRAVAUX	MONTANTS (€ H.T.)
Fourniture et pose d'un système de sonnerie de fin de cours	13 869,03 €
Horloge de déverrouillage des portes des halls	3 161,20 €
Interphones supplémentaires dans la salle d'exercice 1 et dans l'accueil périscolaire 3	4 583,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 614,11 €</b>

Il y a donc lieu d'émettre un avenant n° 6 au marché d'origine dont le montant est de 21 614,11 € HT. Le marché d'origine est ainsi porté à la somme de 5 991 308,29 € HT soit 7 165 604,71 € TTC. (dont 81 075,38 € HT correspondant à l'avenant n° 1 - 160 123,68 € HT à l'avenant n° 2 - 28 159,97 € HT à l'avenant n°3, 4 788,42 € HT à l'avenant n° 4 et 8 693,73 € HT à l'avenant n° 5).

Ces travaux supplémentaires seront financés sur le compte « Travaux » et « Divers et Imprévus » de l'opération.

Compte tenu d'un dépassement supérieur à 5 %, il a été nécessaire de solliciter l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 novembre 2012 et qui a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n° 6.

Ayant entendu cet exposé,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AUTORISE** l'émission d'un avenant n° 6 au marché d'origine de l'entreprise CARI THOURAUD.

**AUTORISE** la SIABA mandataire de cette opération à signer cet avenant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

-----  
*Dénomination du Pôle scolaire et de services communautaire à Warmeriville*

M. KERHARO rappelle qu'il convient de dénommer le nouveau pôle scolaire et de services communautaire à Warmeriville.

Les écoles maternelle et élémentaire du nouveau pôle ayant été sollicitées, les propositions sont les suivantes :

1. Ecole des 3 villages ou pôle scolaire des 3 villages
2. Ecole de la Suippe
3. Ecole du Parc

Les membres du conseil communautaire ne trouvant pas dans ces propositions une dénomination répondant à leurs attentes, M. KERHARO demande à M. BOIRAME et à la commission « Communication » de réfléchir à d'autres noms possibles qui pourront faire consensus d'ici au prochain conseil communautaire.

Le Conseil communautaire en prend acte.

-----  
**DECEMBRE 11**

**Viabilisation de la 4<sup>ème</sup> tranche de la zone d'activités du Val des Bois à Warmeriville**  
**Avenant n° 1 – Marché SCEE**  
**27 pour**

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a autorisé la passation des marchés de travaux relatifs à la viabilisation de la 4<sup>ème</sup> tranche de la zone d'activités du Val des Bois à Warmeriville.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet GNAT Ingénierie et le chantier de construction a débuté en février 2012.

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires. Le coût de cette prestation a été négocié avec l'entreprise SCEE, titulaire du lot n°2 (Eclairage Public),

L'intitulé des travaux est le suivant :

<b>TRAVAUX</b>	<b>MONTANT €/HT</b>
Mise en place de l'éclairage public des sentes piétonnes	23 412,42

Il y a donc lieu d'émettre un avenant n° 1 au marché d'origine dont le montant est de 23 412,42 € H.T. Le marché d'origine est ainsi porté à la somme de 173 587,86€ HT soit 207 611,08 € TTC.

Ces travaux supplémentaires seront financés sur le compte « Divers et Imprévus » de l'opération.

Compte tenu d'un dépassement supérieur à 5 %, il a été nécessaire de solliciter l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 novembre 2012 et qui a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n° 1.

Ayant entendu cet exposé,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AUTORISE** l'émission d'un avenant n° 1 au marché d'origine de l'entreprise SCEE,

**AUTORISE** la SIABA mandataire de cette opération à signer cet avenant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suiippe.

-----  
**DECEMBRE 12**

***Pôle communautaire scolaire, sportif et de services à Boult sur Suiippe***

***Avant-Projet-Détaillé***

***27 pour***

Considérant l'Avant- Projet Sommaire validé le 30 janvier 2012,

Considérant les rencontres faites avec les enseignants du secteur concerné et le service Jeunesse Enfance Education,

Vu les remarques formulées lors de ces rencontres,

Vu les réunions de la commission du Patrimoine et notamment la réunion qui s'est tenue le 4 décembre 2012 où il a été émis un avis favorable à l'Avant-Projet-Détaillé présenté suite au premier Avant-Projet-Détaillé rejeté lors du dernier conseil communautaire.

Les différents plans ainsi modifiés sont présentés à l'assemblée ainsi que la surface à construire globale qui est de 2 260 m<sup>2</sup>.

L'estimation des travaux en phase Avant -Projet Détaillé est de 4 047 561,09 € H.T. et les frais de maîtrise d'œuvre chiffrés à 495 826,23 € H.T (12,25 %).

Ce qui représente un coût global d'opération de 4 543 387,32 € H.T. hors Assistance à Maître d'Ouvrage, contrôle technique, SPS et autres missions liées à l'opération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**VALIDE** l'Avant- Projet Détaillé tel que présenté par l'architecte B.A.U. et vérifié par le Cabinet MG Conseil notre Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage.

**AUTORISE** le Président à signer le permis de construire à déposer auprès de la commune de Boulton sur Suippe et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-----  
**Point sur la 3<sup>ème</sup> tranche de la zone d'activités du Val des Bois à Warmeriville**

Présentation est faite à l'assemblée du bilan actuel des dépenses et des recettes réalisées au titre des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche de la zone d'activités du Val des Bois à Warmeriville à savoir :

	<b>Entreprises</b>	<b>H.T.</b>
Maître d'œuvre	CBE	19 654,00 €
Expertise économique	D2H	6 608,00 €
Redevance archéologique	TP Châlons en Champagne	15 680,00 €
Etude loi sur l'eau	B3e	3 500,00 €
Bornages et plans topographiques	SCP BARNET Géomètres	8 676,30 €
Annonces Appel d'Offres	CAP REGIES	1 266,00 €
	MATOT BRAINE	1 264,96 €
Frais de reproduction dossiers appel d'offres	DIAZO	976,72 €
	REIMS COPIE	31,49 €
Contrôleur SPS	CS BTP 51	797,50 €

**TRAVAUX**

	SCATP	4 956,50 €
Lot 1 VRD	BERTRAND SARL	505 636,50 €
Lot 2 Eclairage Public	FME	21 505,00 €
Lot 3 Espaces verts	JUVIGNY	2 331,45 €
Compléments (solde SARL Bertrand)	RAMERY	24 621,90 €
	FME	4 495,00 €
Marquage routier	T1	318,00 €
Réseaux téléphonie	France Télécom	1 361,90 €
Réseaux BT	SIEM	8 840,82 €
Enfouissement réseaux HTBT	ERDF	44 230,19 €
Signalétique	France Marquage	3 130,00 €

## FRAIS FINANCIERS

Intérêt du prêt portage et CRCA 47 175,55 €  
commission

## ACQUISITIONS FONCIERES

Consorts MOREAU 134 836,62 €

Association Foncière Warmeriville et divers 15 933,57 €

**TOTAL H.T. 877 827,97 €**

**Subvention DDR - 283 201,53 €**

**COUT TOTAL AU 17 DECEMBRE 2012 594 626,44 €**

Foncier acquis total : 38 107 m<sup>2</sup>

Terrains cessibles (85%) : 32 456 m<sup>2</sup> à 25 € soit 811 400 € (+ 6 225 € : vente de l'ancien chemin rural le long de la station de lavage actuelle) = 817 625 €

Prix de revient hors subvention DDR : 27,05 €

Résultat actuel : 222 998,56 €

Il présente ensuite le bilan des ventes des différents lots à savoir :

## VENDU ET ENCAISSE

SCI DACA (COSTA)	LOT 2	3 468m <sup>2</sup>	Maçonnerie
JEAN PIERRE BRUNE SCI AB FINAGESTE	LOT 4	3 999m <sup>2</sup>	Station nettoyage Poids Lourds
JEAN PIERRE BRUNE SCI AB FINAGEST	LOT 5	10 733m <sup>2</sup>	Station nettoyage Poids Lourds
SCI CORNU	LOT 6	1 733m <sup>2</sup>	Entreprise de ravalement de façade
SCI PERE ET FILS	LOT 7	1 546m <sup>2</sup>	Bâtiment atelier
POCQUET F.	LOT 8	1 776m <sup>2</sup>	Entreprise générale du bâtiment
SCI VALCOJAD/VASSELET	LOT 9	1 367m <sup>2</sup>	Couverture Zinguerie
SARL PEREIRA RUI	LOT 10	1 496m <sup>2</sup>	Travaux Publics
VIRGINIE MAVELLE	LOT 11	1 640m <sup>2</sup>	Garage REBAYKT
SCI BATILOC JEANJACQUOT	LOT 12	1 885m <sup>2</sup>	Contrôle technique
SARL CALLEBAUT ET FILS	LOT 14	1 406 m <sup>2</sup>	Marbrerie - carrelage
<b>TOTAL</b>		<b>31 049 m<sup>2</sup> x 25€ = 776 225 €</b>	

## EN ATTENTE DE COMPROMIS

**811 400 €**

MENACER FARES	LOT 13	1 407 m <sup>2</sup>	Boucherie orientale
<b>TOTAL</b>		<b>1 407 m<sup>2</sup>x25 € = 35 175 €</b>	

P.S. : le lot 1 a été divisé en lots 11 et 12

Le lot 3 a été divisé en lots 13 et 14

Au final, cette tranche fait ressortir un produit de près de 220 000 €.

Le Conseil Communautaire prend note de ces informations.

-----  
**DECEMBRE 13**

**Modification du tableau des effectifs communautaires  
27 pour**

Compte tenu des besoins des services, il est proposé :

1. **de modifier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013**, à la demande de l'agent, le poste suivant de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe à savoir :

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1<sup>ère</sup> classe : passage d'un poste à 35/35<sup>ème</sup> + heures complémentaires à un poste à 32,50/35<sup>ème</sup> + heures complémentaires ( soit une réduction inférieure à 10 %).

2. **de créer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 le poste suivant :**

Chargé de mission technique à temps complet pour une durée d'un an en vertu de l'article 3.3 (2<sup>ème</sup> alinéa) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

L'agent recruté sera rémunéré contractuellement sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'Ingénieur territorial (actuellement 2 125,30 € Brut par mois).

Ses missions seront définies comme suit :

- Préparation des dossiers et suivi de l'ensemble des travaux de la collectivité,
- Amélioration, optimisation et sécurisation du patrimoine de la collectivité,

3. **de créer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 le poste suivant :**

Emploi d'Avenir (16/25 ans) à temps complet pour réaliser les tâches de ménage au pôle scolaire à Boulton sur Suipe. Une partie du temps de travail étant consacré à la formation de la personne recrutée.

L'Etat finançant 75 % du salaire brut dans la limite du SMIC prend en charge partiellement les charges patronales de sécurité sociale.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**VALIDE** les modifications et créations proposées.

-----  
**DECEMBRE 14**

**Recours aux moyens modernes de paiement pour les services communautaires.  
Paiement par Internet  
27 pour**

M. le Président informe l'assemblée de la possibilité désormais ouverte par la Direction des Finances Publiques aux usagers des services communautaires d'acquitter leurs factures par titre payable par Internet (T.I.P.I.).

Pour le paiement par Internet, les frais sont de 0,10 € par opération + 0,25 % du montant de la transaction. Ces frais sont à la charge de la Communauté de Communes. En contrepartie, cette offre améliore les délais de recouvrement des créances communautaires et limitera le nombre des relances adressées par les services aux usagers.

Ayant entendu cet exposé,

Et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**,



**DECIDE** d'offrir aux usagers des services communautaires la possibilité de recourir à ces moyens modernes de paiement.

**AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches en ce sens.

-----  
**DECEMBRE 15**  
**Admissions en non-valeur**  
**27 pour**

M. le Président présente à l'assemblée l'état des présentations et admissions en non-valeur d'un montant de 381,22 € correspondant à des produits liés au Service JEUNESSE ENFANCE EDUCATION. Cet état concerne des créances s'échelonnant entre 2009 et 2011, d'un montant inférieur à 15 € et le plus souvent constituées de frais de commandements impayés.

Rôle 33-153	9,00 €
Rôle 1-165	8,00 €
Rôle 33-155	7,50 €
Rôle 1-166	0,20 €
Rôle 33-190	7,24 €
Rôle 1-42	0,14 €
Rôle 33-38	0,26 €
Rôle 33-229	7,07 €
Rôle 33-230	0,30 €
Rôle 1-28	7,50 €
Rôle 33-68	7,50 €
Rôle 33-13	7,30 €
Rôle 33-90	12,00 €
Titre 375	3,75 €
Titre 175	3,75 €
Titre 567	0,01 €
Rôle 33-112	7,50 €
Rôle 33-119	7,50 €
Rôle 33-124	7,50 €
Rôle 33-154	7,50 €
Rôle 33-156	7,50 €
Rôle 1-164	7,50 €
Rôle 33-22	7,50 €
Rôle 33-197	11,00 €
Rôle 33-128	7,50 €
Rôle 33-130	7,24 €
Titre 286	0,26 €
Rôle 33-21	0,29 €
Rôle 1-357	7,50 €
Rôle 33-263	7,45 €
Rôle 33-12	7,50 €
Rôle 33-241	7,50 €
Rôle 1-349	15,00 €
Rôle 33-18	3,60 €
Rôle 2-7	3,60 €
Rôle 33-14	1,80 €
Rôle 33-24	3,37 €
Rôle 33-32	6,63 €
Rôle 1-44	3,54 €
Rôle 33-34	3,96 €
Rôle 33-36	0,03 €

Titre 242	9,00 €
Titre 158	9,00 €
Rôle 33-16	0,29 €
Rôle 33-67	7,21 €
Titre 116	7,50 €
Rôle 33-89	7,50 €
Rôle 1-57	0,04 €
Rôle 1-103	7,50 €
Rôle 33-110	7,50 €
Rôle 33-129	0,30 €
Rôle 33-92	7,50 €
Rôle 1-174	7,50 €
Rôle 33-288	7,50 €
Rôle 33-187	7,50 €
Rôle 33-132	7,50 €
Titre 770	7,50 €
Rôle 1-44	0,04 €
Rôle 33-255	1,00 €
Rôle 33-247	4,65 €
Rôle 33-67	2,85 €
Rôle 33-270	6,24 €
Rôle 33-160	1,26 €
Rôle 1-163	7,50 €
Rôle 33-286	0,30 €
Rôle 33-283	6,25 €
Rôle 33-77	7,50 €
Rôle 33-277	6,83 €
Rôle 1-165	2,57 €
Rôle 33-78	<u>1,60 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>381,22 €</b>

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**

**DECIDE** de l'inscription en non- valeur de la somme de 381,22 € correspondant aux titres et rôles énoncés ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 654 du budget 2012.

-----  
***Point sur l'avancement des travaux du Syndicat Mixte du Nord Rémois***

M. KERHARO informe l'assemblée des dernières décisions prises par le Syndicat Mixte du Nord Rémois lors de sa réunion du 10 décembre 2012 notamment par rapport au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de l'ancienne Base aérienne 112 et aux orientations stratégiques définies sur ce dossier.

Il en donne la lecture à savoir :

INTITULE DE LA FICHE ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE PROPOSEE
Etudes préalables et de programmation urbaine de l'ex base aérienne 112 conformément au schéma d'aménagement validé par le syndicat mixte du nord Rémois	Reims Métropole
Projet de reconversion de l'ex base aérienne 12 en axe routier structurant et son raccordement à l'autoroute 26 d'une part et à la Route Départementale 74 d'autre part	Syndicat Mixte du Nord Rémois
Soutien à l'implantation et au développement d'activités porteuses d'emplois nouveaux (dispositif FRED)	Etat
Etude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'une Cité des sciences et des Techniques Agricole sur le site de l'ex base aérienne 112 en cohérence avec le développement agricole et agro-industriel du Nord Rémois.	Chambre d'agriculture
Etude relative au développement de l'accessibilité multimodale du site et mise en place d'une desserte minimale en transport en commun depuis l'agglomération rémoise.	Syndicat Mixte du Nord Rémois / Syndicat Mixte des Transports Suburbain / RCA
Raccordement de la rocade Nord de Reims à l'autoroute 34 et au nord rémois	Syndicat Mixte du Nord Rémois
Création de déviations routières au Nord Est du Pays Rémois permettant le contournement des communes de Bourgogne, Pomacle et Fresne les Reims en lien avec le pôle de compétitivité Industries et Agro – Ressources.	Syndicat Mixte du Nord Rémois
Extension des réseaux (eau, assainissement et fibre optique) de l'agglomération rémoise vers le site de l'ex base aérienne 112 et extension des réseaux fibre vers le site du pôle de compétitivité	Syndicat Mixte du Nord Rémois / CAR
Ordonnancement, pilotage et coordination du programme d'actions du CRSD, des opérations d'aménagement du site et procédures administratives connexes.	Syndicat Mixte du Nord Rémois
Implantation urgente sous le régime d'AOT des structures d'entraînement des professionnels, du siège administratif, du centre de formation et de l'école de football du stade de Reims sur le site de l'ex base aérienne 112	Stade de Reims
Pôle culturel Implantation d'une Cité du patrimoine scientifique et technique.	CNAM
Pôle culturel Création d'un CCE	Reims Métropole

Il précise que l'Etat par le biais du CRSD, s'engage à financer à hauteur de 3 000 000 € les projets listés ci-dessus, le GRAND EMPRUNT pourrait également être utilisé pour 3 562 000 € et le FEDER pourrait apporter 1 571 000 € sur certains projets spécifiques.

Il indique également, concernant la desserte Ouest du Pôle de Compétitivité Mondial Industries Agro-Ressources(I.A.R.), que la SNC LAVALLIN a été recruté pour les études préalables et l'établissement des dossiers règlementaires pour un montant de 149 250 € HT soit 178 503,00 € TTC.

Le Conseil communautaire prend note de ces informations

-----  
**DECEMBRE 16**

***Desserte en Très Haut Débit de notre territoire communautaire***

**27 pour**

Concernant le dossier de desserte en Très Haut Débit (fibre optique) de notre territoire communautaire qui semble être au point mort, il est proposé d'intervenir auprès du Président du Syndicat Mixte du Nord Rémois afin de lui rendre une certaine priorité.

En effet, des fonds FEDER (européens) et des aides régionales sont aujourd'hui mobilisables dans le cadre du contrat 2007/2013 dont l'enveloppe financière est loin d'avoir été consommée.

D'autre part notre plaque industrielle et notamment le Pôle de Compétitivité et son secteur « Recherche et Développement » a un urgent besoin du Très Haut Débit.

Il est donc impératif que la desserte prévue par l'étude Cérès Consulting puisse être réalisée rapidement, depuis le réseau JUPITER de REIMS jusqu'à la plaque agro-industrielle Bazancourt / Pomacle.

Cette extension permettra également d'engager la desserte de nos communes respectives en Très Haut Débit en prévoyant par la suite de boucler le Nord-Rémois.

Cette première phase reliant Reims à la plaque agro industrielle est chiffrée à 2 200 000€.

Elle devrait pouvoir bénéficier de 30 % de subvention au titre du FEDER soit 666 000 € au titre de l'axe II « *Améliorer la performance des entreprises et soutenir l'entrepreneuriat* », mesure 3 « *Renforcer l'attractivité économique régionale* », Action 3 « *Accélérer le développement des infrastructures de très haut débit* » tel que précisé dans le Document de Mise en Œuvre du programme FEDER 2007/2013.

Ce projet s'intègre totalement dans un schéma de cohérence global défini au titre de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) mise en œuvre par la Région Champagne Ardenne et du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN) de compétence départementale.

Il est d'ailleurs également prévu dans une seconde phase du projet de boucler par la Base aérienne 112 le réseau JUPITER afin de pouvoir à terme mieux desservir les communes du secteur à l'occasion des travaux de desserte routière du Pôle Industries Agro-Ressources et de contournement de certains villages.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**SOLLICITE** le Président du Syndicat Mixte du Nord Rémois pour que la première phase de travaux d'extension de la fibre optique depuis le réseau JUPITER et qui concerne le Pôle de compétitivité et les écoles d'ingénieurs non desservies à ce jour par le Très Haut Débit soit lancée rapidement et que les fonds FEDER soient mobilisés à cette occasion étant entendu que le Conseil communautaire consacra une enveloppe significative à ce projet.

-----  
**B2012/07**  
**Délibération du bureau communautaire du 29 octobre 2012**  
**Virement / ouverture de crédit n° 4**  
**5 pour**

Considérant le budget 2012 en cours,

Il est proposé les décisions modificatives suivantes :

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

**Non individualisées**

Article 2041413Fonds de concours Communes membres	+ 20 000 €
Article 204173 Fonds de concours (divers)	- 420 000 €
Article 2111 Terrains nus	+ 400 000 €
Article 2184 Mobiliers	- 20 000 €

**Opérations 10010 Plateau EPS à Auménancourt**

Article 2315 immobilisations en cours, travaux	+ 20 000 €
--	------------

**Opérations 10005 Pôle scolaire et de services à Warmeriville**

Article 2113 Terrains aménagés	100 000 €
Article 21568 Matériels incendie	5 000 €
Article 2158 Matériels techniques	3 000 €
Article 2183 Matériels informatiques	+20 000 €
Article 2184 Mobiliers	+72 000 €
Article 2313 Travaux	+150 000 €
Article 237 Avances	+100 000 €

**Opérations 10007 Pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe**

Article 2313 Travaux	+765 635 €
----------------------	------------

.../...

**RECETTES**

**Opérations10005 Pôle scolaire et de services à Warmeriville**

Article 237 Avances	+100 000 €
Article 1328 Subvention C.A.F.	+150 000 €

**Non individualisées**

Article 10222 F.C.T.V.A.	+765 635 €
--------------------------	------------

-----  
**B2012/08**

**Délibération du bureau communautaire du 12 novembre 2012**

**Virement / ouverture de crédit n° 5**

**5 pour**

Afin de faire face aux opérations de fin d'année, il est proposé la décision modificative suivante pour l'exercice 2012 :

**BUDGET PRINCIPAL**  
**VIREMENT DE CREDIT**

**FONCTIONNEMENT**

Recettes

Article 7067	Redevances et droits des services périscolaires +	26 388
Article 6419	Remboursement sur rémunérations	+ 2 771
Article 7323	F.N.G.I.R.	- 11 245
Article 748313	D.C.R.T.P.	- 17 968
Article 773	Mandats annulés	+ <u>54</u>

**TOTAL** **0**

-----  
**B2012/09**

**Délibération du bureau communautaire du 12 novembre 2012**

**Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est de la Communauté de Communes**

**de la Vallée de la Suippe.**

**Jeux de cour maternelle**

**5 pour**

-Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L5211-10

- Considérant la délibération n°465 du 17 avril 2008 donnant délégation de certaines obligations au Bureau Communautaire et notamment le point n°1 l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables au-delà de 15 000 € HT et jusqu'à 50 000 € HT lorsque les crédits sont prévus au budget.

Vu les travaux d'installation de jeux de cour à réaliser pour le pôle scolaire et de services du secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Après appel à concurrence pour ces travaux,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTTE** la proposition formulée par la société BOIS D'ORRAINE pour la somme de 22 890,86 € H.T. soit 27 377,46 € TTC.

**AUTORISE** le Président à signer le devis à passer avec la société BOIS D'ORRAINE ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier,

La dépense est inscrite à l'opération 10005 du budget 2012 à l'article 2313.

-----  
**B2012/10**  
**Délibération du bureau communautaire du 26 novembre 2012**  
**Virement / ouverture de crédit n° 6**  
**6 pour**

Afin de faire face aux opérations de fin d'année, il est proposé la décision modificative suivante pour l'exercice 2012 :

**BUDGET PRINCIPAL**  
**OUVERTURE DE CREDIT**

**FONCTIONNEMENT**

Recettes

Article 7067	Redevances et droits périscolaires	+ 2 476
Article 6459	Remboursement sur charges	+ 2 862
Article 74718	Autres participations	+ 1 576
Article 7478	Subventions et participations	<u>+ 23 554</u>

**TOTAL** + 30 468

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Article 66111	Intérêts des emprunts	+ 24 171
Article 66112	ICNE	+ 3 047
Article 668	Autres charges financières	<u>+ 3 250</u>
<b>TOTAL</b>		<b>+ 30 468</b>

-----  
**B2012/11**  
**Délibération du bureau communautaire du 26 novembre 2012**  
**Virement / ouverture de crédit n° 7**  
**6 pour**

Afin de faire face aux opérations de fin d'année, il est proposé la décision modificative suivante pour l'exercice 2012 :

**BUDGET PRINCIPAL**

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Article 673	titres annulés	+ 2 000
Article 63512	taxes foncières	- 1 000
Article 6042	prestation de services	- 1 000

**BUDGET ANNEXE**  
**3EME TRANCHE ZA DU VAL DES BOIS**

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Article 608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	+ 1 000
Article 71355	variation des stocks	+ 6 000
Article 66111	intérêts des emprunts	+ 1 000

Article 66112	ICNE	- 1 600
Article 668	autres charges financières	+ 600

**FONCTIONNEMENT**  
**RECETTES**

Article 71355	variation des stocks	+ 6 000
Article 796	transfert de charges financières	+ 1 000

**INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES**

Article 3555	terrains aménagés	+ 6 000
--------------	-------------------	---------

**INVESTISSEMENT**  
**RECETTES**

Article 3555	terrains aménagés	+ 6 000
--------------	-------------------	---------

**BUDGET ANNEXE**  
**4EME TRANCHE ZA DU VAL DES BOIS**

**FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES**

Article 608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	+ 5 000
article 66111	intérêt de la dette	+ 14 000
article 66112	ICNE	- 10 000
article 668	autres charges financières	+ 1 000
article 023	virement à la section d'investissement	+ 5 000

**FONCTIONNEMENT**  
**RECETTES**

Article 7133	variation des en-cours de production	+ 5 000
Article 796	transferts de charges financières	+ 5 000
Article 7015	ventes de terrains aménagés	+ 5 000

**INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES**

Article 33586	frais financiers	+ 5 000
---------------	------------------	---------

**INVESTISSEMENT**  
**RECETTES**

Article 021	virement de la section d'exploitation	+ 5 000
-------------	---------------------------------------	---------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50